

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020_147

| Nombre de membres du conseil | |
|---------------------------------|----|
| en exercice | 83 |
| Présents | 68 |
| Votants | 82 |
| Pouvoirs | 14 |

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 11 décembre 2020

LE 17 décembre 2020, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

SUBVENTION 2021 À L'OFFICE DE TOURISME DU GRAND PÉRIGUEUX

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. VIROL

POUVOIR(S) :

M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. TALLET donne pouvoir à M. LECOMTE
M. DUCENE donne pouvoir à M. PROTANO
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY
M. SERRE donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. SUDREAU
M. FARGE donne pouvoir à Mme FAURE
M. BELLOTEAU donne pouvoir à Mme BOUCAUD
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. GUILLEMOT
M. NARDOU donne pouvoir à M. DOBBELS
M. DELCROS donne pouvoir à M. VADILLO
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS
Mme LANDON donne pouvoir à M. SUDREAU
M. PALEM donne pouvoir à M. PASSERIEUX

SUBVENTION 2021 À L'OFFICE DE TOURISME DU GRAND PÉRIGUEUX

Envoyé en préfecture le 07/01/2021

Reçu en préfecture le 07/01/2021

Affiché le

DD2020_147



ID : 024-200040392-20201217-DD2020_147-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant que l'Office de Tourisme du Grand Périgueux a été créé à compter du 1er décembre 2018, il s'est vu confier par l'agglomération du Grand Périgueux des missions d'organisation et de gestion de l'activité touristique ainsi que l'exploitation des équipements touristiques communautaires (base de loisirs de Neufont, Ecomusée de la Truffe et Maquis de Durestal). En contrepartie de ces missions, le Grand Périgueux lui a conféré les moyens humains, financiers et matériels pour lui permettre d'assurer ses missions et remplir ses objectifs .

Qu'ainsi le Conseil communautaire avait décidé d'allouer à l'Office de Tourisme au titre de 2020 une subvention de 819 300 € se décomposant de la façon suivante :

- en fonctionnement : 453 300 € de subventions en nature (mise à disposition de personnel et de locaux) et 291 000 € de subventions en numéraire,
- en investissement : 75 000 €

Que la subvention du Grand Périgueux pourrait s'élever à 1 020 500 € et se décomposerait selon les orientations budgétaires de 2021 comme suit :

- 900 500 € dont 447 200 € en subvention numéraire et 453 300€ en subvention en nature, section fonctionnement,
- 120 000 € en section investissement.

| Que les | TOTAL SUBVENTION GRAND PERIGUEUX | OB 2019 | OB 2020 | OB 2021 |
|----------------------------|---|----------------|----------------|------------------|
| | | 907 930 | 819 300 | 1 020 500 |
| <i>dont fonctionnement</i> | | <i>871 930</i> | <i>744 300</i> | <i>900 500</i> |
| subvention en numéraire | | 265 430 | 291 000 | 447 200 |
| subvention en nature | | 606 500 | 453 300 | 453 300 |
| <i>dont investissement</i> | | <i>36 000</i> | <i>75 000</i> | <i>120 000</i> |

détails dans chaque section sont :

| | OB 2019 | OB 2020 | OB 2021 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Section de fonctionnement subvention en numéraire | 265 430 | 291 000 | 447 200 |
| Administration, accueil, promotion | | 68 500 | 205 000 |
| | OB 2019 | OB 2020 | OB 2021 |
| Section de fonctionnement subvention en nature | 606 500 | 453 300 | 453 300 |
| Personnel mis à disposition | 540 000 | 386 800 | 386 800 |
| Frais de collecte de la TS (SFC) | 13 000 | 13 000 | 13 000 |
| locaux | 53 500 | 53 500 | 53 500 |
| section d'investissement | 36 000 | 75 000 | 120 000 |
| | 5 000 | - | |
| Accueils | 1 000 | 5 000 | 20 000 |
| Logiciels et divers (téléphonie, informatique) | 30 000 | 70 000 | 100 000 |
| | - | 17 000 | 3 000 |

Considérant que cette subvention pourra être ajustée en fonction des résultats des comptes d'exploitation de l'Office de Tourisme.

Que la subvention numéraire du Grand Périgueux passe de 291 000 € en 2020 à 447 200 € en 2021, soit une augmentation de 156 200 €. Cet accroissement de subvention correspond pour l'essentiel à des dépenses nouvelles, ainsi qu'à la réduction de certaines recettes.

Que l'augmentation la plus évidente provient des antennes rassemblées promotion, soit une augmentation de 136.500€ qui se décompose de la façon suivante :

| Nature des dépenses | Montant |
|---|------------------|
| Poste de responsable administratif et financier | 55 000 € |
| Évolutions salariales (régularisation des NBI de personnels mis à disposition, titres restaurant, indemnités responsables régies, déroulement convention collective personnel privé, ...) | 15 000 € |
| Gestion taxe de séjour (outil de suivi numérique) | 6 000 € |
| Prestation juridique | 4 000 € |
| Film Air France | 15 000 € |
| Formations langues (personnel accueil) | 6 500 € |
| TOTAL | 101 500 € |

Considérant que ces dépenses nouvelles sont alourdies par l'abandon de la recette adhésions des partenaires soit 35 000 €.

Que cette augmentation de 136 500 € justifie quasiment à elle seule l'évolution de la subvention en numéraire.

Qu'enfin, le différentiel de 20 000 € se justifie par des catégories de dépenses nouvelles, à savoir :

- la part départementale de la taxe de séjour auparavant prise en charge sur le budget principal du Grand Périgueux (38 500 € pour 2021)
- le paiement de l'Impôt sur les Sociétés pour 12 000 €

Qu'on peut également noter des dépenses nouvelles compensées par des diminutions de dépenses concernant les autres antennes, comme l'écomusée (études minorées), le musée de la résistance Durestal....

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide que la subvention 2021 à l'Office de Tourisme sera de :
 - 453 300 € de subvention en nature
 - 447 200 € de subvention de fonctionnement
 - 120 000 € de subvention d'investissement
- Dit que la subvention prévisionnelle 2021, sera versée en janvier et qu'elle sera ajustée en fonction des résultats du compte administratif.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 07/01/2021

Pour extrait confo

Affiché le

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 07/01/2021

Périgueux, le 07/01/2021

Le Président,
Jacques AUZOU

